

RESOLUTION

Auteur UDC, par Flavien Sauthier (suppl.) et Jean-Luc Addor
Objet Une CEP pour faire la lumière sur la pollution au mercure
Date 12.09.2014
Numéro 7.0039 (anc. 5.0100)

La pollution au mercure constatée dans le Haut-Valais est d'une gravité alarmante. Le Canton du Valais indiquait jusqu'à présent une concentration maximale de 1500 milligrammes de mercure par kilo de terre. Suite à une nouvelle analyse, effectuée par le laboratoire de l'Université de Genève, on constate que la concentration atteint plus de deux fois celle donnée par l'Etat du Valais, soit 3510 milligrammes par kilo de terre prélevé, soit 700 fois la valeur considérée comme «forte pollution».

Quelques jours plus tard, on s'aperçoit que des matériaux de construction ont été fabriqués avec ces terres polluées et qu'ainsi, du béton constituant des ponts sont eux aussi contaminés. Les découvertes des terrains contaminés se multiplient sans que personne ne sache exactement où ces terres ont été déposées.

Ces éléments soulèvent plusieurs questions légitimes, notamment sur l'ampleur réelle de cette pollution. A savoir combien de mètres cubes de terre sont réellement pollués, combien d'ouvrages le sont également, des bâtiments privés n'ont-ils pas été construits avec ces matériaux, la nappe phréatique n'a-t-elle pas été touchée par infiltration, etc. Autant de questions actuellement sans réponses tant, apparemment, ni l'entreprise concernée ni l'Etat du Valais n'ont suivi de ce qu'est devenu ce mercure à sa sortie de l'usine.

Conclusion

Le groupe UDC demande donc la création d'une commission d'enquête parlementaire qui devra notamment répondre aux questions suivantes:

- Quelle est exactement l'ampleur de la pollution actuellement connue?
- Quelles seront les nouvelles investigations?
- Que savait l'Etat du Valais, depuis quand et à quel niveau (administratif et politique)?
- Est-il vrai que le Professeur Vernet avait déjà remis deux rapports en 1973 et 1978 relatant un problème de pollution en lien avec la Lonza?
- Combien d'autres constructions (publiques et privées) sont-elles touchées par ce béton chargé en mercure?
- A qui incombe la responsabilité du nettoyage des sites pollués?
- Quels seront les coûts pour l'Etat du Valais?
- La Lonza et l'Etat du Valais n'ont-ils pas d'historique des dépôts de produits chimiques, boues souillées ou autres potentiels lieux et produits pouvant causer de nouvelles pollutions?
- Où en sont le suivi et les connaissances d'autres cas d'usines ou de pollution en Valais?